



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder information

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

() Telephone No. - No de téléphone

() Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Table with 2 columns: Solicitation No. - No de l'invitation, Date, Amendment No. - N° modif., Solicitation closes - L'invitation prend fin, Time zone - Fuseau horaire, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination, THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.



MODIFICATION n° 00`1 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ;
2. Modification au texte de la DDP en anglais seulement

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

Q1 : À la page 1 de la demande de soumissions, il faut remplir le côté gauche de la page. Cette page devrait-elle figurer dans chaque proposition que nous soumettons, et si ce n'est pas le cas, où doit-on insérer cette page?

R1 : Ce formulaire doit être rempli une seule fois et joint à votre proposition.

Question 2 :

Q2 a): À la page 21 de la demande de soumissions, nous voyons que si nous soumettons une soumission pour plus d'un volet, nous devons présenter une proposition pour chaque volet séparément. Si quelqu'un présente une soumission pour les quatre volets, il faut soumettre quatre copies papier distinctes de la section I : Soumission technique (une pour chaque volet), exact ?

R2 a): Si le soumissionnaire présente une soumission pour plusieurs volets, il peut présenter une soumission en une seule copie.

Q2 b): Pour chacune des soumissions techniques liées séparément (une par volet) devrions-nous également avoir une section II séparée : Soumission financière pour chaque volet? Ou pourrions-nous vous fournir une copie papier de la section II : Soumission financière, qui contiendrait tous les tableaux (pages 44 à 47) pour chaque volet sur lequel nous présentons des soumissions?

R2 b): Une seule copie papier de la section II : Soumission financière est requise si les soumissions concerne plusieurs volets.

Q2 c): Pour la Section III : Attestations, étant donné que les attestations couvrent tous les volets, est-ce qu'il s'agit d'un seul document relié?

R2 c): Oui, les Attestations peuvent être reliées en un seul document.

Q2 d): En ce qui concerne la section IV : Renseignements supplémentaires, est-il exact que nous aurions un document de renseignements supplémentaires lié à chaque volet pour lequel nous présentons une proposition?

R2 d): Si les renseignements supplémentaires se rapportent à tous les volets, ils peuvent être présentés dans un seul document.

Q2 e): Qu'en est-il des renseignements de sécurité? Doivent-ils être joints à chaque soumission technique?

R2 e): Les renseignements de sécurité doivent être inclus dans la proposition.

Question 3 :



Q3 : À la page 22, à la section M2 sur les qualifications et l'expérience du soumissionnaire, vous demandez au moins deux organisations clientes dans le tableau 1.1 ou le tableau 2.1. S'agit-il plutôt du tableau 1.2, qui se trouve à la page 25, plutôt que du tableau 2.1?

- a. Et lorsque vous dites « ou », est-ce que cela signifie que nous ne remplissons que l'un des tableaux – soit le tableau 1.1 à la page 24, soit le tableau 1.2 à la page 25? Il est indiqué que le tableau 1.2 est un test personnalisé. Est-ce que cela signifie que le tableau 1.1 doit être rempli obligatoirement?

R3 : Il s'agit du tableau 1.2. La correction sera apportée dans la modification. Le soumissionnaire doit remplir le tableau qui se rapporte au test soumis.

Question 4 :

Q4 : À la page 22, dans la même section mentionnée au point (3) ci-dessus, lorsque vous dites que nous avons besoin d'au moins deux organisations clientes en ce qui concerne les tableaux, est-ce que cela signifie deux organisations clientes par tableau ou avons-nous besoin de deux organisations clientes par ligne dans le tableau? Par exemple, le tableau 1.1 à la page 24 comporte les catégories de test A, B et C – devons-nous indiquer deux organisations clientes pour chacun des catégories?

R4 : Le soumissionnaire doit fournir deux organisations clientes pour le volet (pas pour chaque sous-catégorie).

Question 5 :

Q5 : Aux pages 44 à 46, les tableaux des volets 1 à 3 mentionnent « Lot » sous Unité de distribution. Qu'entend-on par « Lot »?

R5 : Pour les volets 1 à 3, l'Agence exige que le soumissionnaire fournisse un prix pour une licence illimitée afin d'accéder aux tests proposés.

Question 6 :

Q6 : Pour les mêmes tableaux aux pages 44 à 46, quelle est l'estimation de l'utilisation des volets 1 à 3?

R6 : Estimations de l'usage des tests- l'ARC emploie en moyenne 33 000 employés permanents et 10 000 non permanents. Plus de 95% de la population active travaille à temps plein. Les chiffres fournis ci-dessous ne sont que des estimations et peuvent varier grandement puisque l'ARC n'a pas d'expérience ou de données antérieures sur l'usage de tests. Ces estimations ne doivent en aucun cas être interprétés comme une garantie contractuelle.

Volets	Estimation de l'usage par an
Volet 1 - Tests en ligne pour la dotation de postes de premier échelon	75 000+
Volet 2 - Tests en ligne pour le développement du leadership	5 000+
Volet 3 - Tests en ligne pour évaluer le niveau de préparation à la gestion	2 000+
Volet 4 - Tests en ligne pour la dotation de postes de gestion	1 000+



Question 7 :

Q7 : Quelle est la meilleure façon d'envoyer des manuels techniques? Certains manuels font plus de 300 pages, ce qui fait en sorte qu'une copie papier de tous les manuels représenteraient des milliers de pages. Nous voyons dans le tableau à la page 36, point 2, que l'exemple de documents à l'appui indique « partie du manuel technique ». Il semble donc qu'il n'est pas nécessaire d'inclure un exemplaire complet de chaque manuel technique, mais seulement les sections appropriées pour appuyer le point 2. Est-ce exact

R7 : Oui, c'est exact. Le soumissionnaire doit seulement envoyer les pages ou les sections qui fournissent les preuves demandées.

Question 8 :

Q8 : Aux pages 66 et 67, pièces jointes 1 et 2 de l'annexe A – devons-nous répondre à chacune de ces questions ou simplement nous assurer que chacun de ces éléments est couvert dans notre soumission? À la pièce jointe 1, le point 4 mentionne « être accompagné d'un manuel technique ». Dans cette section, devrions-nous simplement indiquer que nous avons un manuel technique pour les tests et ne pas avoir à envoyer le manuel complet au complet?

R8 : En ce qui concerne le critère obligatoire, le soumissionnaire doit s'assurer de fournir des documents à l'appui pour les critères énoncés aux pièces jointes 1 et 2 (aux pages 36 et 37, conformément aux critères). L'Agence a fourni des exemples de documents à l'appui que le soumissionnaire peut fournir dans ce tableau. Les critères de la pièce jointe 1 (pages 66 et 67) sont toujours requis, mais ils ne feront pas partie de l'évaluation.

Question 9 :

Q9 a) : Pièce jointe 3 de l'annexe A à la page 68 (Sécurité) – ce tableau doit être rempli, exact

R9 a) : Non. Les soumissionnaires doivent respecter ces critères, mais ils ne feront pas partie du processus d'évaluation.

Q9 b) : Qu'en est-il de la liste de contrôle aux pages 86 à 89 – devons-nous remplir cette liste?

A9 b) : Aucun soumissionnaire n'a besoin de remplir ce formulaire.

Q9 c) : Devons-nous répondre aux exigences aux pages 90 et 91, exact?

A9 c) : Les soumissionnaires doivent respecter ces exigences, mais elles ne feront pas partie du processus d'évaluation.

Question 10 :

Q10 : Pièce jointe 5 de l'annexe A aux pages 72 à 81 – nous n'avons pas besoin de faire quoi que ce soit à ce moment-ci, exact, à l'exception de confirmer que nous serions disposés à suivre ce processus?

R10 : La pièce jointe 5 de l'annexe A ne s'applique qu'au volet 4 et le fournisseur gagnant devra se conformer à la Solution Synergie avant l'attribution du contrat.

Question 11 :

Q11 : Les tableaux des pages 82 à 85 ne doivent pas être remplis par nous, exact?

R11 : Les tableaux aux pages 82 à 85 seront remplis par l'Agence au moment de l'attribution du contrat.



2. MODIFICATIONS À LA DDP (version anglaise seulement)

1. La DDP en français demeure sans changement.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.